Le projet de politique suivant contient des sections qui se trouvent généralement dans une politique efficace de sécurité des conducteurs. Il N'EST PAS conçu pour vous de «copier-coller», mais plutôt comme un modèle de plan pour refléter votre propre situation.

Il est extrêmement important de veiller à ce que tout le monde puisse mettre la politique en pratique et qu'il n'y ait aucun conflit avec vos pratiques et procédures opérationnelles dans tous les domaines de votre organisation. Il est peu probable qu'une politique de conduite sécuritaire soit efficace s'il existe quelque chose sur le plan opérationnel qui empêche un employé de se conformer à la politique et de conduire en toute sécurité.

Cela couvre TOUTE l'utilisation du véhicule. Si vous avez des véhicules spécialisés, ceux-ci peuvent nécessiter des politiques supplémentaires pour couvrir les risques liés à leur utilisation.

Cela pourrait être lié à la politique de gestion de l'ORR ou en tant que document autonome.

**La politique de sécurité routière**

Cadre d’application : Tous les employés, entrepreneurs et sous-traitants de l'ENTREPRISE

La sécurité des transports terrestres est un risque de sécurité clé pour l'ENTREPRISE. Nos activités de transport terrestre signifient que notre personnel, nos entrepreneurs, nos sous-traitants et les communautés dans lesquelles nous fonctionnons sont tous exposés à ce risque. La gestion de ce risque est rendue plus difficile car il s'agit d'un domaine où nous n'avons pas de contrôle total de l'environnement routier ou du comportement des autres usagers de la route – cela signifie que nous devons concentrer encore plus d'attention sur les domaines du transport terrestre que nous pouvons contrôler, et tenter d'influencer ceux que nous ne pouvons pas.

***Notre objectif est d'éliminer les décès et les blessures causés par les opérations de transport terrestre***

L'ENTREPRISE maintiendra un système actif de gestion de la sécurité des transports terrestres pour garantir non seulement que tous les conducteurs et véhicules se conforment aux exigences réglementaires de leur pays d'exploitation, mais également pour gérer les risques de sécurité et pour améliorer constamment la sécurité des transports terrestres. Pour le permettre :

Tous **les conducteurs** doivent :

* se conformer à la législation nationale pertinente concernant les tests et les licences;
* être médicalement apte à la tâche et recevoir une formation approuvée de conduite défensive appropriée à son environnement d'exploitation et au type de véhicule;
* se conformer au Code de Conduite des conducteurs de l'ENTREPRISE.

Tous **les passagers** doivent :

* se conformer au Code de Conduite des passagers de l'ENTREPRISE.

Tous **les gérants** doivent :

* prendre en considération toutes les implications potentielles de leurs décisions de gestion sur la sécurité des transports terrestres.

Tous **les véhicules** doivent :

* se conformer à la législation nationale pertinente concernant les tests, les licences et les inspections;
* subir un processus d'assurance avant la mobilisation initiale pour s'assurer qu'ils respectent ou dépassent les spécifications de sécurité des véhicules de l'ENTREPRISE;
* faire partie d'un programme d'entretien et d'inspection en cours pour s'assurer qu'ils restent en bon état de marche.

Tous **les voyages** doivent :

* être mis au défi et, si le voyage est nécessaire, être géré proportionnellement au risque. La décision d'utiliser le transport terrestre sera mise en balance avec les alternatives d'utilisation d'autres formes de voyage, en tenant pleinement compte des implications opérationnelles, économiques et, surtout, de sécurité.

L'ENTREPRISE s'engagera dans la mesure du possible à agir comme une force pour l'amélioration de la sécurité routière dans les communautés dans lesquelles nous fonctionnons, grâce à nos investissements sociaux.

Tous les entrepreneurs et sous-traitants exerçant des activités de transport terrestre contrôlées doivent disposer d'un système de gestion des transports terrestres approuvé et compatible avec les exigences de l'ENTREPRISE spécifiées dans la Norme de Sécurité des Transports Terrestres de l'ENTREPRISE.